

Surendettement

La pauvreté est souvent la conséquence d'un cercle vicieux qui commence dès la jeunesse par des petites difficultés qui s'accumulent. Un seul événement peut chambouler la vie et déclencher la spirale de l'endettement. Cela peut concerner n'importe qui, quel que soit l'âge, le sexe, le niveau de formation ou la condition sociale. Les individus endettés peinent à s'en sortir en Suisse et de nombreuses personnes concernées n'ont pas de perspectives réalistes de vivre de nouveau sans dettes, selon un rapport du Conseil fédéral. L'endettement est vécu comme une situation honteuse par de nombreuses personnes en Suisse. Neuf personnes sur dix qui appellent à l'aide sont déjà surendettées et n'ont plus la possibilité matérielle de s'en sortir pour le reste de leurs jours.

Il existe peu de chiffres sur l'endettement en Suisse. Les dernières données à ce sujet disponibles auprès de l'Office fédéral de la statistique datent de 2013 et sont tirées de l'enquête « Statistics on Income and Living Conditions ». Elles révèlent que 18,5% de la population vit dans un ménage qui cumule au moins deux types de dettes, et que 31,8% de la population vit dans un ménage ayant contracté au moins un crédit. Selon Avenir Suisse, le taux d'endettement a triplé en 30 ans.

Un quart des jeunes entre 16 et 25 ans dépensent plus d'argent qu'ils ne peuvent se le permettre. 80% des jeunes endettés l'ont été pour la première fois avant 25 ans. 85% des jeunes de cette tranche d'âge considère le shopping comme une part importante de leurs loisirs. Il est enfin à relever que le tiers de la population a tendance à ne pas pouvoir contrôler son comportement en matière d'achat.

Le surendettement est un processus long et complexe, qui cumule différents facteurs. Les causes les plus fréquentes sont le chômage, un divorce, une maladie ou des indépendants qui ont échoué. A cela, peuvent s'ajouter des difficultés de gestion ou des problèmes administratifs. Parmi les 600'000 suisses endettés, 80% ont des dettes fiscales qu'ils n'arrivent pas à régler et se retrouvent ainsi aux poursuites. Il s'agit, selon le l'Office fédéral de la statistique du type d'endettement le plus courant en Suisse, avec les primes d'assurance maladie. Dans le canton de Neuchâtel, un contribuable sur sept a été visé par une procédure de poursuite liée à des impôts impayés.

De plus en plus fréquemment, les revenus permettent, au mieux, de couvrir les factures obligatoires des foyers, mais pas de faire face à une dépense imprévue. Actuellement, si une personne cumule des dettes, elle peut avoir une saisie sur son salaire, se déclarer personnellement en faillite ou trouver des accords de remboursements directement avec les créanciers ou avec la justice. Ces procédures souvent longues, coûteuses et compliquées permettent difficilement aux individus surendettés de s'en sortir. **Il est dès lors essentiel de mettre en place des programmes de désendettement.** Les individus surendettés doivent avoir droit à une seconde chance.

La prévention est également un élément important pour endiguer ce phénomène. **Il convient donc d'augmenter la prévention dans les écoles.** La prévention doit se faire dès le plus jeune âge, car certaines mauvaises habitudes en matière de consommation et de gestion d'argent s'installent dès l'adolescence. Cela serait l'occasion d'expliquer aux jeunes les dangers relatifs à l'endettement, les cercles vicieux et leur faire connaître les organismes qui peuvent les aider à s'en sortir. Plus précisément, il serait intéressant de mettre en place un programme sur le thème « savoir gérer son argent, dettes, comportement du consommateur » dans le plan d'enseignement de l'école secondaire. Dans ce cadre, on pourrait sensibiliser les jeunes sur l'importance de faire un budget

et d'y intégrer les impôts, qui sont souvent oubliés alors qu'ils constituent entre 10% et 15% du salaire net.

Le canton de Vaud a lancé en 2020 une campagne de prévention « Parlons Cash ! » sur les réseaux sociaux, afin de lutter contre le surendettement des jeunes. Ce programme est financé par le **Département de la santé et de l'action sociale (DSAS)**. En 2020, il y a consacré 2,1 millions de francs. Il propose une ligne téléphonique anonyme et gratuite, qui a conseillé 1'800 appelants en 2020, mais également diverses capsules vidéo à caractère humoristique traitant des difficultés à gérer son argent. Par exemple, l'une d'elle informe les jeunes sur les acomptes d'impôt à payer dès le début d'une activité professionnelle.

La Suisse fait figure d'exception en Europe, dans la mesure où elle est l'un des seuls pays ne connaissant pas de procédure d'annulation de dette et que la plupart des pays de l'OCDE connaissent des procédures visant à libérer ces personnes de leurs dettes. Peu de parlementaires s'intéressent à cette problématique. La Commission européenne, les Nations Unies, l'OCDE ainsi que la Banque mondiale recommandent de mettre en place une procédure d'annulation de dettes, afin de diminuer les coûts liés aux tentatives de recouvrement des dettes, de donner une seconde chance aux personnes concernées et de favoriser l'entrepreneuriat. Cependant, une petite étape a été franchie en Suisse, dans la mesure où une motion de Claude Hêche a été soutenue par les deux Chambres et même par le Conseil fédéral. Ce texte demande au gouvernement de modifier la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite pour permettre la réinsertion économique à court terme des personnes surendettées. Il propose aussi la mise en place d'un mécanisme permettant l'effacement des dettes sous certaines conditions.

Une étape a été franchie, mais la route est encore longue pour que les personnes surendettées aient réellement le droit à une deuxième chance. Pour diminuer le risque d'endettement, il est urgent de mettre en place des programmes de prévention.